



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	:	56	
En exercice	:	56	
Membres suppléants	:	23	
Présents	:	46 + 1	
Votants	:	56	
Convocation et affichage	:	17/07/2020	
Président de séance	:	Monsieur	Simon
PLENET			
Secrétaire de séance	:	Madame	Nicole
ARCHIER			

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

CC-2020-227 - RESSOURCES - NOMINATION DU DIRECTEUR A LA REGIE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Annonay Rhône Agglo a créé, par délibération n°CC-2019-018 du Conseil Communautaire en date du 29 janvier 2019 une régie dotée de la seule autonomie financière pour sa compétence eau

En tant que régie dotée de la seule autonomie financière, conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 et R. 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, la régie est administrée, sous l'autorité du Président d'Annonay Rhône Agglo et du Conseil Communautaire, par un Conseil d'exploitation et un Directeur.

A la lecture de l'article L. 2221-10 du CGCT (pour la régie personnalisée) ou de l'article L.2221-14 du CGCT (régies ayant la seule autonomie financière) l'opération de désignation doit respecter plusieurs temps :

- le premier temps consistera à proposer un nom pour le directeur de la régie : l'exécutif doit donc proposer au conseil communautaire une personne déterminée pour prendre ces fonctions,

- puis dans un deuxième temps, l'assemblée délibérante devra entériner la proposition formulée, après avis du conseil d'exploitation.

Celui-ci exercera notamment les fonctions suivantes :

- Gestion administrative et financière de la régie (préparation du budget) ;
- Animation du conseil d'exploitation ;
- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière d'eau potable et d'assainissement ;
- Organisation, coordination et mise en œuvre de la politique publique en matière d'eau potable et d'assainissement ;
- Coordination, pilotage et évaluation des projets, des démarches transversales d'aménagement et de développement du territoire dans votre champs d'intervention et avec tous les partenariats (institutionnels, syndicats, prestataires, délégataires, ...) ;
- Élaboration et pilotage de l'élaboration de propositions et de scénarii d'actions en matière de meilleure gestion de la ressource en eau et supervision du pilotage des projets et des études de protection des captages ou des études réglementaires.

Il est proposé de nommer Monsieur Samuel CREMER comme Directeur de la régie eau, à compter du 24 juillet 2020

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2221-14, R. 2221-3, R. 2221-67 et R. 2221-68 ainsi que les articles R. 2221-73 à 75,

VU la délibération n°CC-2019-018 en date du 29 janvier 2019 portant création de la régie du service public « eau », et adoption de ses statuts,

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 15 juillet 2020, favorable à la désignation de Monsieur Samuel CREMER comme Directeur de la régie,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

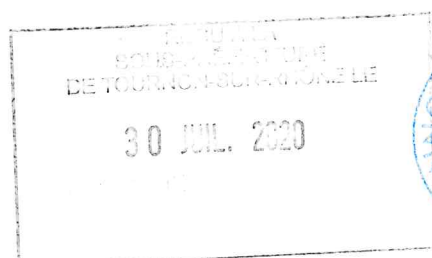
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

NOMME Samuel CREMER comme Directeur de la régie « eau », à compter du 24 juillet 2020,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'arrêté de délégation du Directeur de la régie

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET